Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1979)
Heft: 497

Titelseiten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 497 26 avril 1979
Seizième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs.

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:
Eric Baier
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
Jean-Daniel Delley
Jean-Pierre Ghelfi

497

Domaine public

Coopérateurs et clients

Coop Suisse et l'idéal coopératif: notre texte paru dans DP 496 n'a, comme prévu, pas plu à tous les coopérateurs. En particulier pas à un lecteur de Ste-Croix, abonné de la première heure à DP, qui nous reproche en substance – de tenir rigueur à Coop d'avoir su s'adapter aux exigences du commerce moderne, qui sont bien différentes des circonstances dans lesquelles ont travaillé les Equitables Pionniers; – de freiner l'avance du socialisme en Suisse par la critique adressée à l'un de ses supports, le mouvement coopératif.

Or donc, depuis quelques années, Coop modernise ses méthodes de gestion et son réseau de vente. Rien à redire à cela! Au contraire, nous aurions plutôt tendance à reprocher à Coop de s'être laissé saisir si tard par le management et le marketing; ce sont des instruments dont l'entreprise, même socialiste et tout et tout, ne peut se priver dès qu'elle atteint certaines dimensions.

Mais il faut voir pour quels objectifs on recourt à de tels moyens. Si la "finalité d'entreprise" est celle que dit la "brochure" éditée récemment sous ce titre par Coop Suisse, alors l'idéal coopératif a bel et bien pris l'eau. Car rien ne la distingue d'une société capitaliste si elle poursuit aussi l'élévation du cashflow comme un but en soi. La finalité d'une entreprise commerciale, non axée sur le profit comme objectif ultime, cela peut être, aujourd'hui, par exemple le service aux consommateurs en général, et aux coopérateurs en particulier. Toujours en avance sur les exigences légales, la coopérative se doit de donner l'exemple. Elle n'a pas d'actionnaires à rémunérer, elle peut donc faire bénéficier tous ses coopérateurs de prestations exemplaires.

Elle pourrait même, cette coopérative, associer ses porteurs de parts sociales aux décisions concernant l'entreprise, et faire ainsi progresser la démocratie économique. Les coopératives ont été créées, comme le rappelle justement notre correspondant de Ste-Croix, par des ouvriers qui voulaient s'approvisionner en toute indépendance et se libérer des patrons qui les rémunéraient en nature, c'est-à-dire en marchandises.

Or la participation a été continuellement réduite au sein du mouvement coopératif. Par la faute des coopérateurs d'une part, dont l'esprit militant et la fidélité à Coop ont sérieusement décliné ces dernières années; et aussi par le démantèlement progressif de tous les attributs réservés aux coopérateurs: en supprimant par exemple la ristourne et les fameuses assemblées régionales, qui resserraient cérémonialement les liens idéologiques entre les sociétés coopératives de consommation, Coop Suisse a certes réduit les frais, mais elle a du même coup cassé deux ressorts, éliminé deux réalisations originales du mouvement coopératif.

Mais voilà, il y avait un danger, que d'anciens animateurs du mouvement coopératif avaient clairement pressenti dès le début des années soixante: à vouloir ravaler les coopérateurs au rang de simples clients, Coop s'exposait à être jugée comme une simple entreprise, comparable à toute autre, *y compris à la plus proche et la plus différente d'elle, la Migros.*

Et la comparaison ne donne pas des résultats bien encourageants. Qui a constamment fait progresser ses affaires ces dernières années? Qui en Suisse a introduit l'indication du prix unitaire, celle de la composition des produits alimentaires, le datage des produits périssables? Qui a imaginé et exécuté le plus vaste plan d'économies d'énergie à l'échelon d'un groupe d'entreprises? Qui offre le plus vaste choix de manifestations culturelles et de cours en tous genres?

On peut toujours dire, comme notre correspondant, que "Coop Suisse continuera de servir notre population avec la même honnêteté que par le passé". L'honnêteté ne fait pas défaut, mais où sont l'originalité et la qualité des prestations?

SUITE ET FIN AU VERSO